

COMMISSION PARITAIRE

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2010

La Commission paritaire de l'IEP de Paris, réunie le lundi 7 juin 2010 à 18 heures en salle François-Goguel :

- **A émis un avis favorable, à l'unanimité, sur la résolution suivante :**

La création, au sein de l'IEP de Paris, d'une Ecole des Affaires Internationales à compter de la rentrée universitaire 2010

- **A émis un avis favorable par 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions sur la résolution suivante :**

La maîtrise de l'anglais au niveau C1 du cadre européen de référence des langues est exigée pour l'admission à l'Ecole des Affaires Internationales, quelle que soit la voie d'admission. Des dérogations à titre exceptionnel sont possibles pour les étudiants du collège universitaire de Sciences Po, notamment sur le fondement de la maîtrise d'autres langues.